



Déclaration préalable des 4 Organisations **Syndicales Représentatives(*) au CSE-C** **extraordinaire du 19/03/2024.**

LA REUNION « ZERO » DE LA PROCEDURE d'information/consultation a eu lieu le 14 février, la R1 s'est tenue le 27 février 2024.

Depuis lors vous n'avez présenté au CSE Central ni la réorganisation ni l'organisation cible de l'entreprise.

A aucun moment vous n'indiquez comment vous êtes arrivé au ciblage de 198 postes : postes ou salariés ? Comment il a été décidé quelles fonctions étaient impactées et quels postes étaient à supprimer ou à conserver ? ni comment fonctionnera l'organisation post-PSE.

De ce fait le CSE Central n'est pas en mesure de comprendre et encore moins d'analyser le projet de suppression de postes qui a été présenté.

Nous vous rappelons que :

- Le comité social et économique a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, et à l'organisation du travail.
- la direction est tenue de fournir au CSE les informations nécessaires précises et écrites lui permettant de formuler un avis sur le projet présenté.

A ce stade beaucoup d'informations demeurent manquantes.

En premier lieu vous voudrez bien nous indiquer :

- S'il s'agit de 198 suppressions de postes ou de 198 ruptures pour motif économique envisagées,
- Si les départs de salariés depuis septembre viennent en déduction des 198 postes ou ruptures ?
- Si les HAF non pourvues dans les fonctions concernées viennent en déduction des 198 postes ou ruptures ?

ENSUITE CONCERNANT LA REORGANISATION :

- Vous indiquez dans votre réponse aux délibérations du 27 février que la proposition de catégories professionnelles repose sur la possibilité de :
 - o *Déployer les mesures d'économies demandées par le Groupe et de réduction des coûts tout en préservant les organisations en place, au sein de chaque fonction et de chaque site afin de ne pas impacter l'activité et la production ;*
 - o *Un alignement des périmètres de suppressions des postes et de l'évaluation des impacts, notamment en termes de charges et de conditions de travail, qui a été réalisée par fonction et par site.*

Vous voudrez bien nous transmettre :

- Le compte-rendu de l'évaluation des impacts que vous avez mené,
- Les objectifs de réduction ainsi que le plan d'actions qui lui est associé (que vous avez évoqué lors de la réunion du 27/02),
- La projection de l'organisation cible,
- L'identification des zones à risques (que vous avez évoqué lors de la réunion du 27/02),

(*) *déclaration commune FO, CFE-CGC, CFDT & CGT d'Alstom Transport*



Déclaration préalable des 4 Organisations Syndicales Représentatives(*) au CSE-C extraordinaire du 19/03/2024.

- L'analyse de la charge de travail qui a été réalisée par fonction et par site,
- La liste des contrats non permanents (avec identification du poste occupé et du site) qui ne seront pas renouvelés,
- La liste des postes en prestation de service qui seront arrêtés (puisque vous évoquez une économie de 11 millions d'euros sur le recours à des consultants et à des prestataires),
- L'étude d'impact de l'arrêt du recours à la prestation de service notamment au sein du service informatique.

CONCERNANT LES CATEGORIES PROFESSIONNELLES :

Nous nous interrogeons sur la méthode employée pour construire les catégories professionnelles.

De plus nous vous remercions de nous expliquer les modifications réalisées entre la version 1 et la version communiquée le 8 mars 2024 ? sachant que l'effectif n'a pas pu évoluer.

Et de nous transmettre :

- Toutes les catégories professionnelles de l'entreprise,
- La liste des intitulés de postes contenu dans chaque catégorie professionnelle avec le nombre de postes par intitulé,
- La liste des postes vacants,
- Fournir le tableau en Version Excel.

CONCERNANT LA PREVENTION DE LA SANTE DES SALARIES :

Nous sommes régulièrement contactés par des salariés à qui l'on a annoncé que leur poste est supprimé et qu'ils allaient être licenciés, voir qu'ils allaient recevoir une lettre de licenciement le jour même.

Nous vous remercions de nous indiquer quelle est la consigne que vous avez passée aux différents niveaux des directions et du management au sein de sites et nous transmettre le plan de communication que vous avez établi.

Nous souhaitons également savoir combien de salariés ont contacté le numéro de soutien psychologique depuis le 14 février.

Enfin, merci de nous indiquer les mesures que vous mettez en œuvre, d'ores et déjà pour protéger la santé de tous les salariés.

CONCERNANT LES ECONOMIES ATTENDUES :

Nous vous remercions de nous expliquer en quoi consistent les économies de :

- 16 millions d'euros sur l'informatique,
- et de 11 millions d'euros sur le recours à des consultants et à des prestataires,

Le CSEC demande que la direction réponde point par point et par écrit à l'ensemble de ces questions.

() déclaration commune FO, CFE-CGC, CFDT & CGT d'Alstom Transport*